

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 10 MARS 2006

Afférents au Comité Syndical	182
En exercice	182
Qui ont pris part à la délibération	101

L'an deux mille six

et le : 10 mars

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation

28 février 2006

Nombre de Membres présents : 101

Date d'affichage

28 février 2006

Monsieur Daniel SERVAIS est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2005 DU  
BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT  
GENERAL**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005 DU  
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT GENERAL**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

**VOTE :**

**POUR : 101**

**CONTRE : 0**

Après avoir approuvé le 10 mars 2006 le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 8.484,94 €

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 8.836,05 € mais ne nécessite pas de besoins en financement pour l'exercice 2006.

**DELIBERATION  
N° 2006/05**

Décide, sur proposition du Président, d'affecter à l'excédent reporté, compte 002, pour 8.484,94 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 10 mars 2006